

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

### DÉLIBÉRATION N° 2020\_027

Rapporteur : Bertrand KLING

### Objet : Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
22 mai 2020			
Date d'affichage			Alexandra VIEAU (procuration à Irène GIRARD) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
11 juin 2020			
Transmis en préfecture le			
11 juin 2020			
Rubrique : 5.6			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Irène GIRARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du maire et de huit adjoint-es au maire,

Vu les arrêtés du maire portant délégation de fonctions aux adjoint-es au maire et aux conseiller-ères municipaux-ales délégué-es, numéros 121/20, 122/20, 123/20, 124/20, 125/20, 126/20, 127/20, 128/20, 129/20, 130/20, 131/20, 132/20, 133/20, 134/20, 135/20, 136/20, 137/20, 138/20, 138/20, 139/20, 144/20 et 145/20 du 29 mai 2020,

Vu la note de synthèse,

Considérant que la commune de Malzéville appartient à la strate des communes de de 3 500 à 9 999 habitants,

Considérant que l'enveloppe financière globale est composée de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut terminal de la fonction publique) et des indemnités maximales des adjoints en exercice (22% de l'indice brut terminal de la fonction publique x 8 adjoints) soit 8 984.52€,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoint-es ayant reçu délégation,

### **Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**adopte** la proposition selon laquelle :

- ▶ Une indemnité de fonction est allouée au maire, adjoint-es et conseiller-es municipaux délégué-es à compter du 29 mai 2020,
- ▶ L'indemnité de fonction est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixée aux taux suivants :
  - Maire : 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - Adjoint-es : 14.67% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - Conseiller-es municipaux-ales délégué-es : 3.946% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- ▶ Elle est versée mensuellement et revalorisée en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

**annexe** à la présente le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal,

**certifie** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Article L.2123-20-1-III

« Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »

Arrondissement : NANCY  
Collectivité de : MALZÉVILLE  
Population totale : 8 393

### Indemnités du maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €
Maire : <b>Bertrand KLING</b>	55.00%	2 139,17 €
TOTAL :		2 139,17 €

### Indemnités des adjoints :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €
1 <sup>er</sup> adjoint : <b>Irène GIRARD</b>	14.67%	570,58 €
2 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Jean-Marie HIRTZ</b>	14.67%	570,58 €
3 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Malika TRANCHINA</b>	14.67%	570,58 €
4 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Pascal PELINSKI</b>	14.67%	570,58 €
5 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Gaëlle RIBY CUNISSE</b>	14.67%	570,58 €
6 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Gilles MAYER</b>	14.67%	570,58 €
7 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Alexandra VIEAU</b>	14.67%	570,58 €
8 <sup>ème</sup> adjoint : <b>Philippe BERTRAND-DRIRA</b>	14.67%	570,58 €
TOTAL :		4 564,64 €

### Indemnités des conseillers délégués

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €
Conseiller délégué : <b>Jean-Pierre ROUILLON</b>	3.946%	153,48 €
Conseillère déléguée : <b>Jessica NATALINO</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX</b>	3.946%	153,48 €
Conseillère déléguée : <b>Sophie DURIEUX</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Daniel THOMASSIN</b>	3.946%	153,48 €

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €
Conseillère déléguée : <b>Aude SIMERMANN</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Yves COLOMBAIN</b>	3.946%	153,48 €
Conseillère déléguée : <b>Elisabeth LETONDOR</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Gilles SPIGOLON</b>	3.946%	153,48 €
Conseillère déléguée : <b>Anne MARTINS</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Jean-Marc RENARD</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Paul LEMAIRE</b>	3.946%	153,48 €
Conseillère déléguée : <b>Marie-Claire TCHAMKAM</b>	3.946%	153,48 €
Conseiller délégué : <b>Pierre BIYELA</b>	3.946%	153,48 €
TOTAL :		2 148.72 €